

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absent excusé : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, soit du 15 mars 2023.

2023/009 – Délibération : Vote du compte de gestion communal 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Doyen d'Age,

Après s'être fait présenter le budget communal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adopté à l'unanimité.

2023/010 – Délibération : Vote du compte administratif communal 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MAUREL Jean-Claude, Doyen d'Age, délibérant sur le

compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	18 825.56			191 390.51	18 825.56	191 390.51
Opérations exercice	931 038.48	957 338.26	486 494.66	628.395.34	1 417 533.14	1 585 733.60
Total	949 864.04	957 338.26	486 494.66	819 785.85	1 436 358.70	1 777 124.11
Résultat de clôture	0	7 474.22		333 291.19		340 765.41
Restes à réaliser	55 419.00				55 419.00	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Pour la section d'investissement, la somme de 7 474.22 euros à l'article 001 recettes d'investissement
- Pour la section d'investissement, la somme de 47 944.78 euros à l'article 1068 recettes d'investissement
- Pour la section de fonctionnement, la somme de 285 346.41 euros à l'article 002 recettes de fonctionnement

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2022 communal.

Adopté à la majorité.

Madame Marie-Christine BERMES vote contre.

2022/011 – Délibération : Propositions et vote des taxes

Après discussion et vote, le Conseil Municipal fixe les taux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 34.17%
- Taxe foncière non bâti : 27.99%
- Taxe habitation : 9.12%

Le produit attendu étant de 376 133 euros.

Adopté à la majorité.

Mesdames Marie-Christine BERMES, Valérie BOUAT, Marie-Thérèse BRILLANT et Béatrice ROBERT votent contre.

2022/012 – Délibération : Vote du budget unique 2023

Le budget primitif communal 2023 s'équilibre pour la section de fonctionnement à 957 072 euros et pour la section d'investissement à 1 101 887 euros. Le détail par chapitre et article a été présenté intégralement.

Les travaux d'investissement programmés sont les suivants :

- Travaux en régie : 40 000 euros
- VOIRIE : 5 000 euros
- FAVIL : 70 000 euros
- Mobilier Urbain : 15 000 euros
- Achat ordinateurs : 5 000 euros
- Éclairages publics : 20 000 euros
- PLU : 10 000 euros
- Salle des fêtes : 8 500 euros
- Rénovations bâtiments communaux : 37 849 euros
- Aménagement paysager plantation : 5 000 euros
- Engin roulant : 45 000 euros
- Achat conteneur : 16 249 euros
- Aménagement terrain beach : 93 000 euros
- Aménagement city stade : 40 000 euros
- Cimetière : 5 000 euros
- Piscine : 10 000 euros
- Passerelle : 50 000 euros
- Construction halle : 50 000 euros
- Rénovation anciens vestiaires : 265 266 euros

Adopté à la majorité.

Madame Marie-Christine BERMES vote contre.

20h15 : Suspension de séance

21h00 : Reprise de séance

2022/013 – Délibération : Vote du compte de gestion lotissement 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Doyen d'Age,

Après s'être fait présenter le budget lotissement de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adopté à l'unanimité.

2023/014 – Délibération : Vote du compte administratif lotissement 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MAUREL Jean-Claude, Doyen d'Age, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	29 700.00	200 000.00	29 700.00	29 700.00	59 400.00	229 700.00
Total	29 700.00	200 000.00	29 700.00	29 700.00	59 400.00	229 700.00
Résultat de clôture	0	170 300.00		0		170 300.00
Restes à réaliser	0				0	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Pour la section d'investissement, la somme de 170 300.00 euros à l'article 001 recettes d'investissement

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2022 communal.

Adopté à l'unanimité.

2022/015 – Délibération : Propositions et vote du budget lotissement 2023

Le budget lotissement 2023 s'équilibre pour la section de fonctionnement à 400 000 euros et pour la section d'investissement à 400 000 euros.

Adopté à l'unanimité.

2023/016 – Délibération : Acquisition parcelle MERESSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a décidé de se porter acquéreur de la parcelle C 302 (phase 1) appartenant à Monsieur MERESSE Patrice, sise à Soubares. Cette acquisition permettra de débiter le projet d'aménagement du cœur de Bourg (phases 1).

Monsieur le Maire précise que le prix d'acquisition est convenu avec le vendeur de la manière suivante :

21,58€/m² (parties lotissable et inondable).

C 302 : Surface totale : 910 m², soit 19 642€.

Adopté à l'unanimité.

Délibération : Accueil projet « Padle »

Il est présenté aux élus un projet porté par des personnes privées portant sur l'installation d'une zone de padle (*sport de synthèse de plusieurs jeux de raquette*).

Plusieurs lieux d'implantation sont proposés sur la base de loisirs d'Aiguelèze : parcelle communale accueillant actuellement des chevaux, parcelle communale jouxtant le Golf, aire de pique-nique, ... Il faudra également s'interroger sur les modalités d'accueil par vente, mise à disposition, location, SCI...

Le projet manquant d'éléments concrets, la délibération est reportée.

2023/017 – Délibération : Détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade

Dans le cadre de l'avancement de grade 2022 proposé par le centre de gestion concernant un agent technique, il est nécessaire de déterminer le taux de promotion dans ce grade pour l'année 2023 : 100%. Après étude de la CAP, une nouvelle délibération devra être prise pour la création d'un emploi permanent le concernant dans son nouveau grade, à savoir « Adjoint technique principal 1^{ème} classe ».

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Famille de SOLAGES

L'Equipe Municipale tient à exprimer à l'ensemble de la famille de SOLAGES ses sincères condoléances face au décès du Comte Gérard de SOLAGES survenu le 8 avril 2023.

Projet Beach

Les travaux d'aménagement ont débuté. La livraison des équipements est prévue fin de semaine prochaine. L'ouverture de l'activité est prévue début mai.

Nuit de la chouette

La conférence du 25 mars sur la 15^{ème} nuit de la chouette dans le clocher de l'église de Rivières a attiré de nombreux visiteurs. Au cours de cette soirée le couple d'Effraie a pu être vu par les participants. Prochaine étape : fin avril/début mai pour le contrôle de la nidification. LPO Occitanie informe que sur le secteur de Rivières est présent un couple de chouette Chevêche d'Athéna qui devrait donner naissance à de petits poussins au mois d'avril. Sans oublier la chouette Hulotte qui veille dans les bois alentours...

Parking Surcouf et Martou

Madame Marie-Christine BERMES demande l'avancée du sujet du chemin d'accès desservant une maison privée, depuis le parking Surcouf. Il est précisé que les habitants bordant ce parking ont été invités à une réunion d'échange et qu'un retour est attendu de leur part sur la question des accès.

Bâtiments scolaires

Une présentation du futur projet bâtementaire scolaire a été faite aux élus. Ce projet est porté par la Communauté d'Agglomération, Gaillac-Graulhet.

Fin de la séance : 22h15

Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.

**Le Secrétaire de séance,
Daniel DON.**

**Le Maire,
Christophe HERIN.**